



COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE - SERVICE VOIRIE
06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE
 Tel : 04 93 90 88 12 Fax : 04 93 90 87 56
 email : services.techniques@laroquettesursiagne.com

Partie réservée aux ST

DEFAVORABLE
 FAVORABLE
 N° arrêté :
 Le Maire André ROATTA,
 le.....

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE :

- D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX**
- D'ARRETE DE CIRCULATION**
- DEROGATION DE TONNAGE**

- Cette demande doit être effectuée minimum 15 jours (+ 5 jours pour route départementale) avant le début souhaité des travaux. Attention cette demande ne vaut pas autorisation.
- L'autorisation de voirie **NE DISPENSE PAS DES DICT** nécessaires auprès des concessionnaires de réseaux et ne sera effective qu'à réception de l'arrêté justifiant de la permission d'occupation du domaine Public.
- Redevance : la tarification en vigueur sera conforme à celle prévue à la délibération du Conseil Municipal fixant les tarifs pour les droits d'occupation du domaine public.

DEMANDEUR :

Nom (ou raison sociale) : _____
 Adresse complète : _____
 Responsable : _____ Téléphone/ Portable _____ Télécopie _____ mail : _____

ENTREPRISE RESPONSABLE DES TRAVAUX :

Nom (ou raison sociale) : _____
 Adresse complète : _____
 Responsable : _____ Téléphone/ Portable _____ Télécopie: _____ mail : _____

NATURE ET LOCALISATION DES TRAVAUX :

Nature des Travaux : VRD Échafaudage : Dérogation de tonnage : PTAC :T (**19 T Max autorisé**)
 Autre à préciser :

Localisation des Travaux :

Longueur totale concernée :ml.....
 Largeur minimale de chaussée restant disponible à la circulation:.....l

Tranchée(s) :
 Tranchée longitudinale Tranchée transversale Longueur de la tranchée : ml Largeur de la tranchée : ml

Pièces à joindre à la demande (plans, numéro de Permis de Construire, branchement électrique...):

DATES SOUHAITÉES POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX :

Date de début des travaux : Le _____ à _____ Date de fin des travaux : Le _____ à _____

CIRCULATION :

Maintien intégral (pas de gêne) ou sur accotement Pilotage manuel léger (gêne minime et momentanée)
 Sens alterné par : feux tricolores de jour pilotage manuel B15/C18
 Feux tricolores de jour et de nuit feux tricolores de nuit
 Interdiction de circuler (momentanée intégrale)
 Déviation par : *

SUSPENSION DE CHANTIER AVEC RETABLISSEMENT INTEGRAL :

Tous les jours de
 Chaque fin de semaine du vendredi au lundi matin
 Autres suspensions
 Pas de rétablissement du :

EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC

Surface occupée: _____ en m2 (Obligatoire)
 Tarification : - Installation sans emprise au sol (remorque, véhicule, bungalow...) : **0.20€/m²/jour**
 - Echafaudage, dépôt de matériaux et autres : **0.50/m²/jour**

Fait à _____ , le _____

Signature du Demandeur :